

Travaux interdits et réglementés pour les jeunes mineurs en formation professionnelle

Vous êtes sur le point d'accueillir un stagiaire ou un apprenti et ce jeune que vous souhaitez former est **mineur**. Les activités que vous allez confier au jeune font peut-être partie **des travaux interdits et réglementés nécessaires à la formation professionnelle soumis à la mise en œuvre d'une procédure de déclaration de dérogation auprès de l'inspection du travail**.

Vous devez déclarer à l'Inspecteur du travail que vous allez affecter des jeunes à de tels travaux en les spécifiant.

Se rendre sur le site pour télécharger les documents suivants :

<https://grand-est.dreets.gouv.fr/Secteur-agricole-declaration-a-l-inspection-du-travail-pour-les-mineurs-de-plus>

Divers documents et fiches destinés aux établissements d'enseignement et aux entreprises agricoles :

- [Le document complet avec l'ensemble des fiches et annexes](#)
- [La notice informative](#)
- [La liste des travaux totalement interdits aux mineurs](#)

Ci-dessous des captures d'écran du site permettant de télécharger divers formulaires

Phase 1 - Comment effectuer la déclaration à l'inspecteur du travail ?

Afin de vous aider à faire votre déclaration, consultez ce document : [comment rédiger une déclaration de dérogation aux travaux ?](#)

Téléchargez la déclaration de dérogation à renseigner

La déclaration doit être complétée de la liste des travaux concernés par la demande.

– Listes des fiches filières agricoles ayant été établies

- [Production agricole](#)
- [Vigne et vin](#)
- [Production horticole](#)
- [Filière équestre](#)
- [Forêt](#)
- [Paysage](#)
- [Mécanique agricole](#)
- [Service aux personnes et aux territoires / service en milieu rural](#)
- [Maréchalerie](#)
- [Agroéquipement](#)
- [Elevage canin](#)
- [Agroalimentaire](#)

Phase 2 – Quels sont les éléments d'information à tenir à la disposition de l'Inspecteur du Travail ?

- [Informations à tenir à la disposition de l'Inspecteur du Travail à compter de l'affectation du ou des jeune\(s\) aux travaux](#)
- [Information et formation à la sécurité](#)